

La société Faïence et Cristal de France reprise par un industriel

Les salariés de Faïence et Cristal de France ont été fixés, hier, sur leur sort. C'est la société Janus Cession, gérée par Jean-Claude Kergoat, qui a repris 27 des 54 salariés des manufactures lorraines réputées pour leur savoir-faire.

Dès 1996, j'avais fait le pari de ne pas laisser mourir l'industrie de la faïencerie de Lorraine à travers la reprise de Niderviller puis Lunéville et Saint-Clément en 2006 », explique Jean Jacquet, actuel PDG de Faïence et Cristal de France. Hier, cet ancien président d'Unimétal et d'Ascométal, qui a conduit les restructurations massives de la sidérurgie en Lorraine, entre 1984 et 1988, était aux côtés de deux de ses salariés pour assister à l'audience de la chambre commerciale du TGI de Metz. Après un dépôt de bilan en 2009, la société a tenté de faire face à la crise structurelle. En vain... Le 4 juillet dernier, elle est placée en liquidation judiciaire avec un passif de 3 millions d'euros. Le tribunal avait, toutefois, autorisé la poursuite de l'activité durant deux mois. Le temps de trouver un éventuel repreneur. « Peut-être pourra-t-on nous reprocher d'avoir manqué de

patience ou de ne pas avoir fait le pari du futur. Nous sommes une entreprise familiale et je n'avais pas les réserves financières me permettant de relancer la machine, avoue Jean Jacquet. La crise de 2008 a eu l'effet d'un tsunami. En quelques mois, nous avons perdu 60 % de notre activité. Je forme le vœu que la société ait les moyens de repartir avec un industriel qui se battra pour que ne meurent pas des entreprises qui ont 300 ans d'histoire. »

Le repreneur désigné par la chambre commerciale est Jean-Claude Kergoat, gérant de la société Janus Cession et président du directoire Emaux et mosaïques, manufacture fondée en 1837 à Briare. Le projet déposé par cet industriel de la céramique, déjà à la tête d'un groupe prospère, est de constituer un petit groupe de luxe en valorisant des produits haut de gamme. Un projet qui a

remporté l'aval du tribunal.

27 salariés repris sur 54

« L'ensemble des intervenants ont soutenu le projet de Jean-Claude Kergoat, explique Antoine Leupold, avocat de l'ancien PDG de la société Faïence et Cristal de France. Vingt-sept salariés sur les cinquante-quatre actuellement embauchés seront repris. » S'il arrête l'activité cristal, l'industriel maintient celle de la faïencerie. « Nous allons nous mettre au travail dès vendredi, annonce le repreneur. Nous allons redynamiser les différents sites en maintenant l'activité de production à Saint-Clément. Quant aux anciens sites commerciaux, ils seront maintenus pour faire revivre l'esprit de ce patrimoine culturel. L'idée est de mettre en scène chacune de ces vieilles manufactures en montrant leur savoir-faire historique. Les difficultés économiques du sec-

teur des arts de la table ne nous permettent pas la reprise de la totalité des emplois. » Si Lunéville, Saint-Clément, Niderviller, Portieux et Sarreguemines sont maintenus, le site de Salins-les-Bains (Jura) ne sera pas repris.

Émanant de l'Union des coopératives de l'Est, la seconde proposition visant la création d'une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) n'a finalement pas été retenue. Il s'agissait d'une sorte de SCOP (Société coopérative ouvrière de production) dans laquelle vingt et un salariés, au côté des collectivités, devaient prendre part au capital de la nouvelle société pour maintenir l'outil de travail. À la sortie de l'audience, Sylvie, salariée depuis vingt-huit ans à Saint-Clément, semblait soulagée de la décision du tribunal.

Delphine DEMATTE.